

VADE-MECUM DE L'ÉLU MUNICIPAL :

Quelques sujets à connaître afin de sécuriser l'exercice de ses fonctions

Formation obligatoire - Non éligible au DIF Elus Lundi 30 septembre 2024

Places limitées à 20 inscriptions par séance

INSCRIPTION : contact@amf16.fr

IMPORTANT → Une confirmation d'inscription vous est envoyée par nos soins sous 48 heures environ. Inscription enregistrée par ordre d'arrivée.

COLLECTIVITE

M, Mme (Nom-Prénom).....

Fonction.....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera

lundi 30 septembre 2024 Salle formation amf16
30 rue Denis Papin
16000 ANGOULEME

REGLEMENT DE LA FACTURE PAR LA COLLECTIVITÉ :

Commune **adhérente** : 100 € par personne – déjeuner inclus

Commune **non adhérente** : 200 € par personne – déjeuner inclus

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) l'Association facturera la totalité de la prestation.

OUI je réserve un déjeuner – des informations complémentaires vous parviendront ultérieurement.